



Commission économique pour l'Europe**Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 8-10 novembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Cadre stratégique pour 2020-2021**Projet de cadre stratégique 2020-2021 pour le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme 8 relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document contient le projet de cadre stratégique 2020-2021 pour le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme 8, Logement, aménagement du territoire et population, qui a été approuvé par le Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

Le Comité est invité à adopter le cadre stratégique tel qu'il a été approuvé par le Bureau.



I. Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer la gouvernance en matière de logement, d'urbanisme et de biens fonciers dans la région de la CEE et favoriser la formulation sur la base de données factuelles et l'application de politiques durables relatives au logement et aux biens fonciers dans la région

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats	2020-	2018-	2016-
			2021	2019	2017
a) Amélioration des capacités d'élaboration et d'application de politiques et de programmes fondés sur les faits en matière de logement, de développement urbain et d'administration des biens fonciers	a) Nombre de nouvelles mesures adoptées par les États membres dans les domaines du logement et de l'aménagement du territoire sur la base des études, des documents d'orientation et des évaluations axées sur les résultats de la CEE	Objectif	4	4	
		Estimation		4	
		Résultat effectif			
b) Renforcement de l'application des lignes directrices de la CEE relatives au logement, au développement urbain et à l'administration des biens fonciers	b) Augmentation du nombre de pays appliquant les lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière dans l'élaboration de leurs politiques nationales et de leurs stratégies de réalisation des objectifs de développement durable s'y rapportant	Objectif	32	31	29
		Estimation		31	29
		Résultat effectif			29

II. Stratégie

1. Le sous-programme comporte deux volets : a) le volet Logement et aménagement du territoire (qui relève de la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement) ; et b) le volet population (qui relève de la Division de statistique).

2. L'objectif du volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme sera atteint grâce aux actions suivantes : a) la concertation sur les orientations internationales en matière de logement, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers ; b) les travaux de normalisation concernant les logements abordables et économes en énergie, l'aménagement et le développement urbains et l'administration des biens fonciers ; et c) le renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme.

3. Le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme contribuera à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable liés au logement, à l'urbanisme et aux biens fonciers, et plus particulièrement de l'objectif 11, mais aussi, en raison de son caractère transversal, des objectifs 1, 3, 5, 7, 9 et 12. L'intégration des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification au niveau national pour le logement et l'aménagement du territoire fera l'objet d'une attention particulière.

4. Le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme visera à améliorer le logement, le développement urbain, ainsi que l'administration des biens fonciers et l'aménagement du territoire. Il contribuera à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les

viles, de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable, de la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 et de la Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables. Les activités d'examen et de suivi visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du volet Logement et aménagement du territoire contribueront à l'examen et au suivi des objectifs de développement durable correspondants. Le volet Logement et aménagement du territoire établira des synergies dans les domaines respectifs avec les sous-programmes suivants : 1. Environnement ; 2. Transports ; 3. Statistiques ; 4. Coopération et intégration économiques ; 5. Énergie durable ; et 7. Bois et foresterie.

5. Le volet Logement et aménagement du territoire aidera les gouvernements à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à faciliter l'entretien, la gestion et la rénovation du parc de logements existant et à développer des marchés immobiliers durables. Il traitera aussi de l'accessibilité économique, de l'adaptation du parc de logements aux changements démographiques et de l'accès à des logements salubres et sûrs.

6. Il favorisera l'adoption d'une stratégie intégrée pour planifier les villes et les établissements humains. L'accent sera mis sur la compacité, l'efficacité et l'inclusion, ainsi que sur le développement urbain à faible émission de carbone et résilient aux catastrophes. Ce volet facilitera également la mise en œuvre des indicateurs et normes CEE des villes intelligentes et durables et l'élaboration de profils de villes intelligentes et durables. Les profils de villes intelligentes et durables établis sur la base des indicateurs aideront les autorités nationales et les collectivités locales dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes au niveau infranational.

7. Le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme contribuera à promouvoir la sécurité d'occupation et l'amélioration des services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers. Il traitera de l'enregistrement foncier, de la gouvernance en ligne, du régime foncier et de l'information spatiale et des cadastres, en mettant l'accent sur la gouvernance, l'innovation et le renforcement des capacités en matière d'administration des biens fonciers.

8. Des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire seront établies à la demande des États membres. Ces activités comprendront aussi le suivi et l'appui à la mise en œuvre des recommandations formulées dans les monographies nationales, notamment dans le cadre de plans d'action nationaux et de l'examen de leur mise en œuvre.

III. Facteurs externes

9. Le volet Logement et aménagement du territoire du sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) des données et informations statistiques nationales adéquates sont disponibles concernant le logement, le développement urbain et l'aménagement du territoire ; b) les États membres manifestent la volonté politique nécessaire et disposent d'un cadre législatif et réglementaire, des institutions et des ressources voulus pour appliquer les recommandations du Comité du logement et de l'aménagement du territoire ; c) les donateurs fournissent un appui pour réaliser des travaux de recherche et établir des principes directeurs, des monographies nationales et des profils de villes.

Annexe

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/221	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
71/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
71/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
71/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/18	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
71/162	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
71/212	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
71/223	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
71/226	Réduction des risques de catastrophe

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
71/228	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
71/233	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
71/244	Coopération Sud-Sud
71/283	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
2016/2	Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

3. Autres textes

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe
A (67)	Adoption de la déclaration de haut niveau
B (67)	Création du Forum régional pour le développement durable

B. Textes portant autorisation relatifs au sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
70/107	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
71/256	Nouveau Programme pour les villes

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Titre</i>
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2. Autres textes

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>
ECE/HBP/173	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session, au cours de laquelle il a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 (ECE/HBP/2013/3)
B (66)	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable (E/ECE/1478/Rev.1)
ECE/HBP/2017/1	Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables
